

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 601

présenté par

M. Likuvalu, M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,  
Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel, Mme Robin-Rodrigo et Mme Langlade

-----  
**ARTICLE 5**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« remises, rabais et ristournes »,

les mots :

« pratiques de prix après vente, remises, rabais et ristournes et de toute contrepartie non-consentie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mettre fin à des pratiques commerciales dont l'effet n'apparaît pas sur le prix de vente aux consommateurs finaux.